

Sommaire des taux des droits d'accise

Modifié, avril 2004

SPIRITUEUX

Produit	Taux
Spiritueux	11,066 \$ le litre d'alcool éthylique absolu
Spiritueux contenant au plus 7 % d'alcool éthylique absolu	0,2459 \$ le litre de spiritueux
Spiritueux – droit spécial *	0,12 \$ le litre d'alcool éthylique absolu

* *La Loi de 2001 sur l'accise impose un droit spécial sur les spiritueux qui sont livrés à un utilisateur agréé ou importé par celui-ci.*

BIÈRE

Produit	Taux
Bière contenant plus de 2,5 % d'alcool éthylique absolu	27,985 \$ l'hectolitre
Bière contenant plus de 1,2 % mais au plus 2,5 % d'alcool éthylique absolu	13,990 \$ l'hectolitre
Bière contenant au plus 1,2 % d'alcool éthylique absolu	2,591 \$ l'hectolitre

VIN

Produit	Taux
Vin contenant au plus 1,2 % d'alcool éthylique absolu par volume	0,0205 \$ le litre
Vin contenant plus de 1,2 %, mais au plus 7 % d'alcool éthylique absolu par volume	0,2459 \$ le litre
Vin contenant plus de 7 % d'alcool éthylique absolu par volume	0,5122 \$ le litre

Remarque : Dans le présent document, toutes les expressions désignant des personnes visent à la fois les femmes et les hommes.

Pour vous servir encore mieux !
More Ways to Serve You!



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

LES PRODUITS DU TABAC –TAUX DU DROIT

TOUTES LES PROVINCES ET TERRITOIRES - MARCHÉS DOMESTIQUES RÉGULIERS

	Droit d'accise	Droit additionnel
<i>CIGARETTES</i>	0,396255 \$ par quantité de cinq ou fraction de cinq cigarettes	N/A
<i>BÂTONNETS DE TABAC</i>	0,057983 \$ le bâtonnet	N/A
<i>TABAC FABRIQUÉ</i> – autre	53,981 \$ le kilogramme	N/A
<i>TABAC EN FEUILLES</i>	1,572 \$ le kilogramme	N/A
<i>CIGARE</i>	14,786 \$ le lot de 1 000 cigares	La plus élevée des sommes de 0,065 \$ le cigare ou 65 %*

* 65% du prix de vente du fabricant canadien ou de la valeur à l'acquitté pour les cigares importés (En réalité, le droit additionnel ne serait pas souvent 0,065 \$ car le taux de 65% serait habituellement le plus élevé.)

CIGARETTES, BÂTONNETS DE TABAC ET AUTRE TABAC FABRIQUÉ

- pour les boutiques hors taxes, les provisions de bord ou exportation

CIGARETTES FABRIQUÉES AU CANADA

À être livrés :	Droit d'accise (par quantité de cinq ou fraction de cinq cigarettes)	Droit spécial (taux par cigarette)
- aux boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger, aux entrepôts de stockage ou à titre de provisions de bord au Canada ou à l'étranger.	0,374875 \$	N/A
- aux marchés d'exportation, à l'exception des boutiques hors taxes à l'étranger ou à titre de provisions de bord à l'étranger. (≤ 1,5 % de la production)	N/A	0,075 \$
- aux marchés d'exportation, à l'exception des boutiques hors taxes à l'étranger ou à titre de provisions de bord à l'étranger. (> 1,5 % de la production)	0,396255 \$	0,095724 \$

BÂTONNETS DE TABAC FABRIQUÉS AU CANADA

À être livrés :	Droit d'accise (taux par bâtonnet)	Droit spécial (taux par bâtonnet)
- aux boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger, aux entrepôts de stockage ou à titre de provisions de bord au Canada ou à l'étranger.	0,054983 \$	N/A
- aux marchés d'exportation, à l'exception des boutiques hors taxes à l'étranger ou à titre de provisions de bord à l'étranger. (≤ 1,5 % de la production)	N/A	0,055 \$
- aux marchés d'exportation, à l'exception des boutiques hors taxes à l'étranger ou à titre de provisions de bord à l'étranger. (> 1,5 % de la production)	0,057983 \$	0,042 \$

AUTRE TABAC FABRIQUÉ AU CANADA

À être livrés :	Droit d'accise (taux par kilogramme)	Droit spécial (taux par kilogramme)
- aux boutiques hors taxes au Canada ou à l'étranger, aux entrepôts de stockage ou à titre de provisions de bord au Canada ou à l'étranger.	49,983 \$	N/A
- aux marchés d'exportation, à l'exception des boutiques hors taxes à l'étranger ou à titre de provisions de bord à l'étranger. (≤ 1,5 % de la production)	N/A	50,00 \$
- aux marchés d'exportation, à l'exception des boutiques hors taxes à l'étranger ou à titre de provisions de bord à l'étranger. (> 1,5 % de la production)	53,981 \$	46,002 \$

TABAC FABRIQUÉ IMPORTÉ

(exigible au moment de la livraison à une boutique hors taxes au Canada)

Catégorie de produit	Droit d'accise	Droit spécial
Cigarettes	N/A	0,075 \$ la cigarette
Bâtonnets de tabac	N/A	0,055 \$ le bâtonnet
Autre tabac fabriqué (excluant les cigares)	N/A	0,05 \$ le gramme

***PRODUITS DU TABAC CANADIEN ET ÉTRANGER NON ESTAMPILLÉS, IMPORTÉS EN TANT QUE
« TABAC DU VOYAGEUR »***

Catégorie de produit	Droit d'accise	Droit spécial
Cigarettes	N/A	0,075 \$ la cigarette
Bâtonnets de tabac	N/A	0,055 \$ le bâtonnet
Autre tabac fabriqué (excluant les cigares)	N/A	0,05 \$ le gramme